



OBSERVATOIRE CLAUSES SOCIALES DE L'ANNÉE 2017

Résultats liés à la mise en œuvre des clauses sociales
de la Métropole de Lyon



C'est confirmé, les efforts menés par l'ensemble des acteurs investis sur les Achats Socialement Responsables portent leurs fruits ! Pour l'année 2017, Sud-Ouest Emploi constate à la fois une hausse du nombre de marchés publics ayant intégré des clauses sociales (+42% d'opérations concernées) mais surtout une progression de près de 92 500 heures d'insertion réalisées auprès de plus de 1800 personnes éloignées de l'emploi.

Grâce au soutien de la Métropole de Lyon et de la DIRECCTE, cet observatoire valorise l'impact des clauses sociales en apportant des résultats chiffrés détaillés et interprétés au regard des spécificités du territoire métropolitain.

Les facilitateurs clauses sociales de Sud-Ouest Emploi, de la Maison Lyon pour l'Emploi et d'Uni-Est, continuent à s'investir auprès des acheteurs du territoire de la Métropole de Lyon, en soutenant le développement coordonné du dispositif en lien étroit avec les différents partenaires qui contribuent à ces résultats positifs. Deux éléments clés confortent la poursuite du recours aux différents leviers offerts par les clauses sociales : la diversification des marchés en prenant en compte l'offre d'insertion du territoire, et notamment le soutien aux SIAE, mais aussi le travail qualitatif sur les parcours des publics qui nous permet d'atteindre 41 % de sorties positives dont 112 CDI (9.5 %).

Plusieurs constats doivent néanmoins attirer notre attention et faire l'objet d'une réflexion partagée :

- les secteurs d'activité doivent être diversifiés afin de répartir l'effort d'insertion sur des entreprises plus variées : les clauses sociales ne sont pas réservées au secteur du BTP ! Pour cela un travail d'exploration de nouveaux marchés, notamment les achats de prestations de services doit être mené.*
- les femmes restent trop peu représentées (-3% par rapport à 2016 avec seulement 13% de femmes) : les supports d'activité permettant de générer des opportunités doivent être travaillés,*

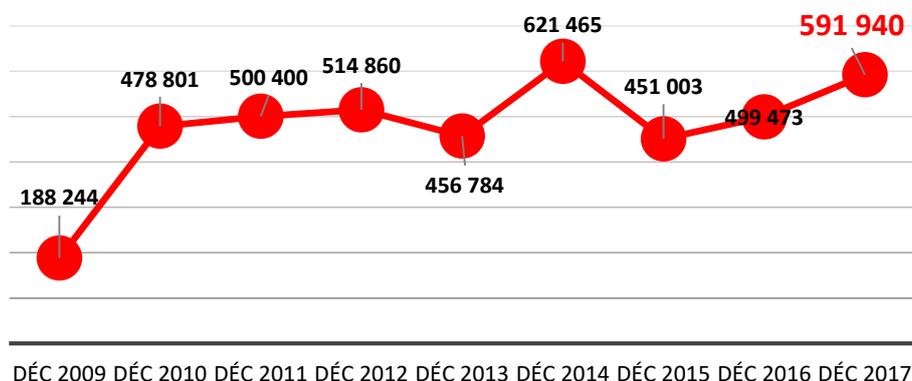
A l'aube de la création d'une structure visant à proposer « un guichet unique métropolitain » réunissant Sud-Ouest Emploi, la Maison Lyon pour l'Emploi et Uni-Est, cet observatoire témoigne des conditions de réussite identifiées par les facilitateurs après 13 années d'intervention sur le domaine des clauses sociales : la nécessaire transversalité des missions du facilitateur en intermédiation entre les acheteurs, les entreprises et les acteurs de l'insertion ainsi que l'adoption d'un cadre d'application des clauses lisible et harmonisé, permettant de déployer des pratiques communes.



Karine GUERIN
Présidente de Sud-Ouest Emploi
Conseillère Municipale en charge de l'Emploi,
de la Formation et de l'Insertion, Ville de Saint-Genis-Laval

Evolution des heures d'insertion et du nombre de bénéficiaires

Evolution du nombre d'heures d'insertion



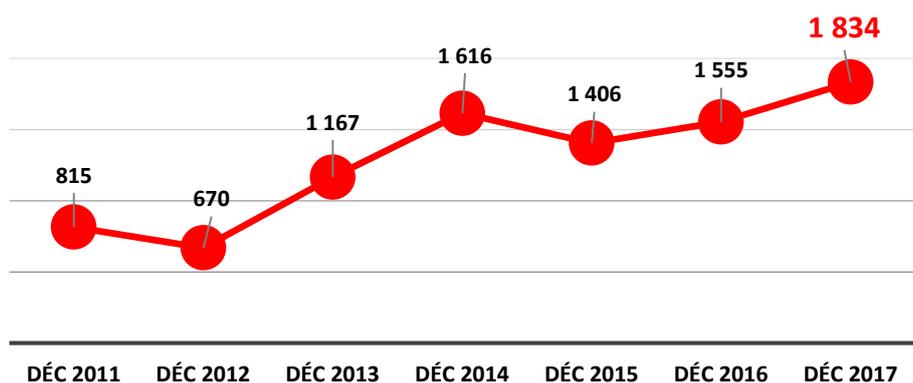
Chaque année nous comparons l'évolution des 2 principaux critères d'analyse du dispositif des clauses sociales (le nombre d'heures réalisées et le nombre de bénéficiaires). Depuis 2009, nous constatons que le recours aux clauses est croissant avec une moyenne de près de 480 000 heures générées par an. L'agglomération lyonnaise développe les clauses depuis 2004 sous l'impulsion de grands projets d'aménagement urbain, notamment dans le cadre des opérations de Rénovation Urbaine mais aussi grâce à la multiplication des acheteurs qui se sont engagés dans cette démarche.

Concilier l'activité économique et la réponse aux enjeux liés à l'exclusion des demandeurs d'emploi en grande difficulté : c'est l'ambition de ce dispositif. Dans la durée, et pour conserver le sens de ces démarches, notamment par le biais de la diversification des modalités de mobilisation de l'achat socialement responsable (clauses d'insertion, achats d'insertion, marchés réservés), il faut aller au-delà des critères quantitatifs.

En effet, la sensibilisation de tous les acteurs concernés, les actions préparatoires partenariales visant à anticiper les besoins et la gestion coordonnée du dispositif sont des enjeux essentiels pour garantir une légitimité durable des démarches.

Avec plus de 1800 personnes bénéficiaires, l'année 2017 est une année record ! Ainsi les opportunités d'emplois ponctuelles ou plus durables ont permis de répondre à des problématiques variées : une première expérience en entreprise pour un jeune en difficulté, un contrat en alternance menant à l'emploi durable, un retour à l'emploi après une longue période de chômage pour un senior, un parcours en intérim d'insertion auprès de plusieurs entreprises du bâtiment, une suite de parcours dans le cadre d'un agrément IAE, un CDI dans une entreprise qui avait besoin de personnel suite à un départ à la retraite... les parcours sont multiples !

Evolution du nombre de personnes bénéficiaires



CHIFFRES CLES de l'année 2017

	2016	2017	Cumul
Personnes	1 555	1 834	9 078
Contrats	1 741	2 045	12 220
Sorties positives / sorties totales	412 / 1 257 Soit 32.78 %	481 / 1 179 Soit 41 %	4 123 / 11 354 Soit 36.31 %
Heures	499 473	591 940	5 077 913
Opérations	212	302	1 220

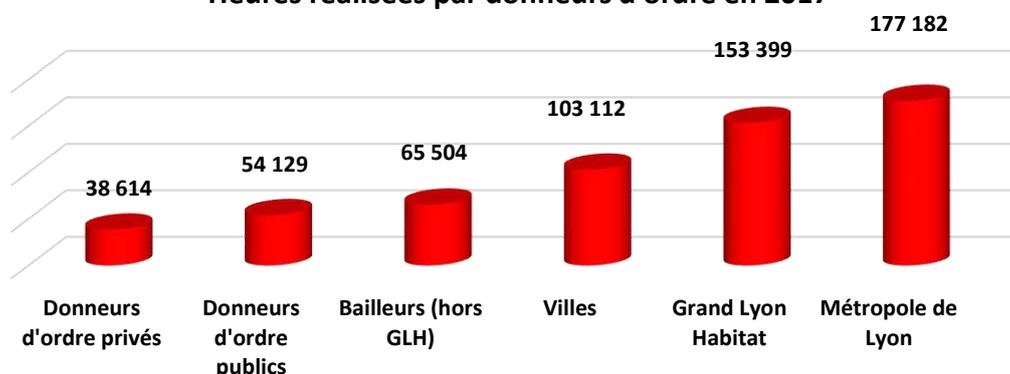
Une année 2017 qui confirme la reprise !

Au 1^{er} semestre nous annonçons prudemment une tendance à la reprise de l'activité liées aux clause sociale. C'est confirmé : l'année 2017 a permis de dépasser largement les volumes de 2016. Avec près de 592 000 heures réalisées dans le cadre des clauses, soit 325 ETP, les démarches de massification du recours au dispositif apportent leurs résultats. Les autres indicateurs sont également positifs :

- Le nombre d'opérations est large hausse permettant de se projeter dans la durée et donc d'offrir des possibilités multipliées de construction de parcours plus longs et réguliers pour les publics.
- Un taux de sorties positives largement en hausse avec 41% dont 112 CDI.

Nous verrons par la suite que les modalités de mise en œuvre des clauses évoluent : les entreprises s'engagent à embaucher directement les publics (notamment grâce à la reprise d'activité), elles tissent des liens avec des SIAE, cherchent des solutions pour diversifier les postes concernés par l'insertion. Dans un contexte de difficulté à pourvoir certains postes (notamment dans le BTP), l'intervention des facilitateurs dans l'accompagnement au recrutement des entreprises devient une vraie opportunité !

Heures réalisées par donneurs d'ordre en 2017



L'observatoire des clauses sociales valorise les démarches mises en œuvre grâce à 44 acheteurs.

En 2017, la Métropole de Lyon (177 182 h hors marchés d'insertion), prend la tête du classement des Acheteurs Socialement Responsables devant Grand Lyon Habitat (153 399 h dont 15 400 heures en marchés d'insertion). On comptabilise plus d'1 million d'heures à venir sur les marchés de la Métropole de Lyon ! Les communes (notamment la Ville de Lyon et celles de l'Est Lyonnais) affichent un net rattrapage avec plus de 100 000 heures. Le nombre d'acheteurs concernés augmente significativement.

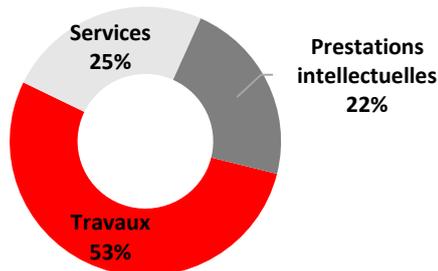
Quelques données sur les résultats des différents acheteurs publics et privés :

La Ville de Lyon réalise 77 300 h dont 43 500 h en marchés d'insertion. Les Hospices Civils de Lyon comptent 17 600 h et la SACVL 16 600 heures (Construction du Carré Sésame et Travaux d'Entretien du Patrimoine). Eiffage Construction a dégagé près de 8 200 heures dans le cadre de l'opération Grand Hôtel Dieu en 2017. Est Métropole Habitat a permis, via 9 opérations de travaux (Vaulx en Velin, Villeurbanne et St Priest) de réaliser 16 500 heures d'insertion. L'Université de Lyon compte près de 13 800 heures. Les différents services de l'Etat réalisent 12 900 heures (nettoyage des locaux, maintenance des portails automatiques et des installations de chauffage et de climatisation, rénovation de l'Hôtel des Finances, restauration collective). Le Foyer Notre Dame des Sans Abris comptabilise 9 120 heures en 2017. La SERL réalise 5 272 heures et ALLIADE 5 400 h cette année. Les communes de Meyzieu (4 400 h), de Vaulx en Velin (5 350h) et de Villeurbanne (20 400 h) mais aussi Feyzin, Corbas et Vénissieux restent investies.

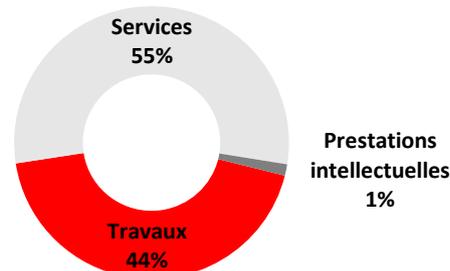
Les promoteurs privés s'engagent, notamment sur le territoire de Villeurbanne : VINCI (5 600 h), CAPIO RESAMUT (Construction Médipôle Tonkin Villeurbanne) avec 8 031 h réalisées, COGEDIM (5 opérations) avec 7 160 h.

**302 opérations ont été concernées sur l'année 2017.
Quels sont les types de marchés concernés ?**

Type d'opération en nombre d'opérations



Type d'opération en nombre d'heures réalisées



La diversification des secteurs d'activité : des résultats timides mais prometteurs !

Traditionnellement, la clause sociale est adossée au BTP, aux espaces verts et à la propreté... Dans le précédent observatoire nous expliquions les limites de cette approche : elle restreint les opportunités d'emploi à une frange réduite des demandeurs d'emploi éligibles au dispositif. D'autre part, il semble logique de s'appuyer sur des secteurs d'activité qui seraient en capacité d'accueillir des personnes éloignées de l'emploi. L'effort doit être partagé au niveau des acteurs économiques locaux !

- Les **prestations intellectuelles** regroupent des activités variées (ingénierie, consultants, audits, informatique, communication, marketing...) : de nombreuses opérations de ce type ont intégré des clauses (des volumes d'heures souvent très modérés) notamment dans le cadre des obligations du NPNRU. La démarche doit être raisonnable, souple et adaptée car les entreprises peuvent être de petite taille. Le rôle d'information, d'accompagnement et de sensibilisation est primordial afin de trouver des solutions bénéfiques à l'entreprise et à la personne en insertion. Seulement 1% des heures ont été réalisées sur ce type de marchés : des groupes de travail doivent être engagés sur cette thématique en 2018.
- Les **marchés de services** offrent une diversité de possibilités de mise en œuvre de la clause. Le nettoyage des locaux n'est pas le seul moyen de générer de l'insertion ! Exemples : le gardiennage, les services de maintenance/réparation des systèmes et appareils, la restauration, le remplacement d'agents publics sur des fonctions support...

Les « **démarches achat** » ou « **pratiques de sourcing** » auprès des fournisseurs permettent de sonder en amont la faisabilité de l'insertion grâce à des échanges approfondis avec les entreprises ou SIAE du territoire. L'anticipation des besoins en recrutement applicables à la clause sociale est nécessaire pour sécuriser une volonté de diversification des démarches d'achat socialement responsables. Les facilitateurs, dans le cadre de leurs missions d'appui-conseil aux maîtres d'ouvrages, peuvent apporter des préconisations visant à proposer des volumes d'heures et une rédaction adaptés.

Rappel : L'achat de prestations en direct à une SIAE est aussi possible sans publicité ni mise en concurrence (< 25 000 € HT). C'est une solution simple qui permet de donner de l'activité à ces structures accueillant des publics en insertion. Là aussi, le facilitateur peut mettre en lien les acheteurs et les SIAE en capacité de répondre à leurs besoins.

Achat Socialement Responsable : utiliser le bon outil

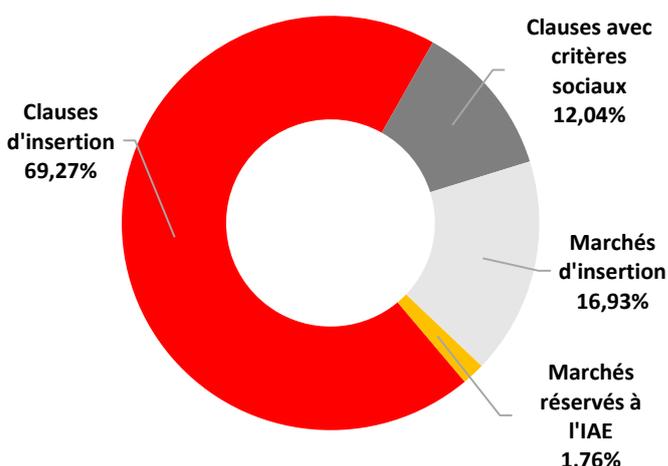
La clause d'insertion (modalité la plus répandue) : il s'agit simplement d'intégrer un volume d'heures d'insertion à réaliser au profit d'une personne éligible. Attention, la réalisation de cette condition d'exécution du marché doit se traduire par un CONTRAT DE TRAVAIL.

Le critère de jugement des offres : en plus des heures d'insertion, il est demandé à l'entreprise de justifier d'actions de formation, de s'engager sur les modalités d'accompagnement des personnes embauchées dans le cadre de la clause : l'entreprise est notée sur son offre. Attention, il faut anticiper les modalités de jugement et de suivi de ces engagements.

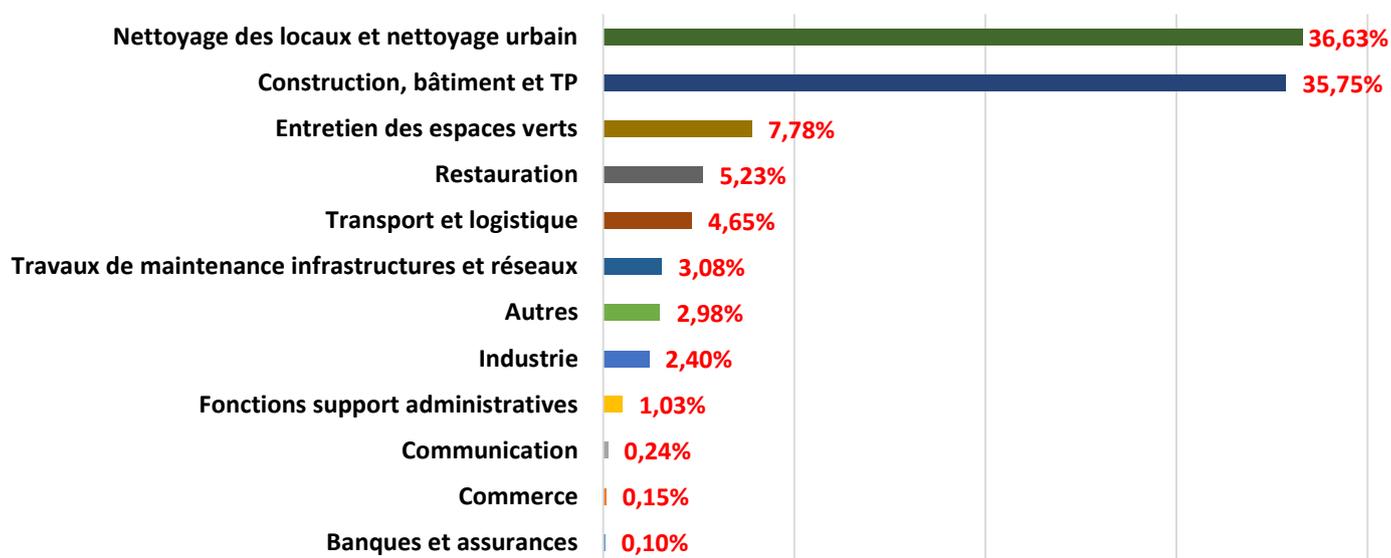
Le marché d'insertion : le maître d'ouvrage ACHETE DE L'INSERTION en mettant à disposition un support d'activité à des SIAE. ATTENTION c'est une démarche qui nécessite de travailler étroitement avec les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) locaux.

Le marché réservé à l'IAE : de la même manière que pour les marchés réservés au secteur du handicap, l'objet du marché est la prestation technique mais l'acheteur souhaite que son achat bénéficie à une SIAE. Attention, il faut vérifier si les ENTREPRISES D'INSERTION LOCALES sont en mesure de répondre. Une note sur l'insertion est intégrée dans le jugement des offres.

Article concerné en nombre d'heures réalisées



Les métiers concernés dans le cadre des clauses sociales



Les secteurs traditionnels utilisés pour réaliser des clauses sociales restent peu diversifiés. Le **BTP et les services de nettoyage** représentent plus de 72 % des heures. Si on ajoute les espaces verts c'est 80.16%. La réduction de - 7.5% de la part d'heures réalisées sur ces secteurs prouve que la diversification des supports d'achats utilisés comme levier d'insertion commence à opérer.

Il faut rappeler que le BTP regroupe de multiples typologies de postes : les corps de métiers du BTP sont très diversifiés (carreleur, ouvrier TP, couvreur, canalisateur...). C'est aussi le cas des métiers de la propreté (agent de déchetterie, ambassadeur du tri, agente de collecte, chauffeur de benne, laveur de vitres...).

Près de 5 300 heures ont été réalisées sur des métiers liés à la **restauration collective** : agent polyvalent, serveur, plongeur...

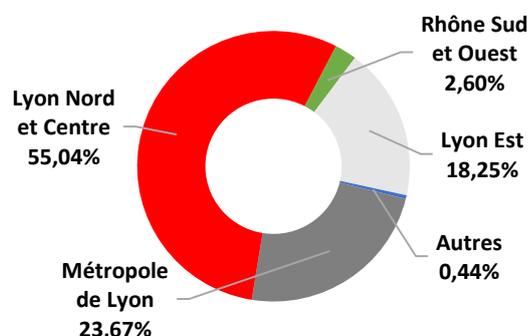
6 000 heures ont été effectuées sur des **fonctions support** : assistance administrative, secrétariat, saisie de données, accueil téléphonique.

800 heures ont bénéficié à des publics diplômés sur de **l'expertise informatique**.

430 heures ont été dégagées au profit de 2 dessinateurs projeteurs et 2200 heures à des chargés de **communication et de marketing**.

Selon le secteur d'activité, les modalités de recrutement utilisées sont adaptées aux besoins des entreprises.

Heures réalisées suivant la localisation de l'opération



Le **territoire de Lyon** reste le bassin de développement des clauses sociales avec de nombreux acheteurs engagés et des opérations de grande envergure correspondant aux politiques d'aménagement du territoire.

Les opérations ayant vocation à assurer des services et des travaux sur **l'ensemble du territoire** (23.7%) ont un impact important (ex : collecte des déchets ménagers).

L'Est et l'Ouest de la Métropole génèrent moins d'heures qu'en 2016 alors même que les opportunités existent : les clauses sociales ne concernent pas que les « grandes » collectivités. Des marges de progression restent à exploiter.

Sensibiliser les maîtres d'ouvrages : les facilitateurs apportent des solutions

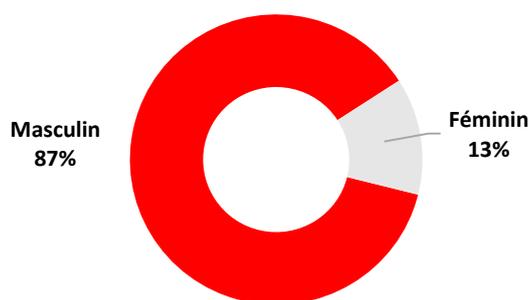
Plusieurs freins sont identifiés au contact des acheteurs qui ne mobilisent pas le dispositif des clauses sociales :

- « Ce dispositif n'est pas sécurisé, les entreprises ne répondront pas aux marchés » : les dispositions européennes relatives à la dimension sociale du développement durable ont été réaffirmées (Ordonnance et son Décret d'Application relatifs à la réforme de la Commande Publique). Les entreprises connaissent ce dispositif et en font même une opportunité pour recruter : les obligations doivent être raisonnables et sans impact sur l'économie du marché.
- Ils indiquent de pas avoir de gros marchés de travaux : les clauses ne se réduisent pas au secteur du BTP, de multiples opportunités existent pour des acheteurs de tailles diverses
- Ils estiment ne pas avoir les ressources nécessaires pour intégrer, rédiger et juger de l'opportunité de faire de l'insertion au travers de leurs achats : les facilitateurs clauses sociales sont à disposition de tout acheteur souhaitant expérimenter ou développer sa démarche d'achats socialement responsables.

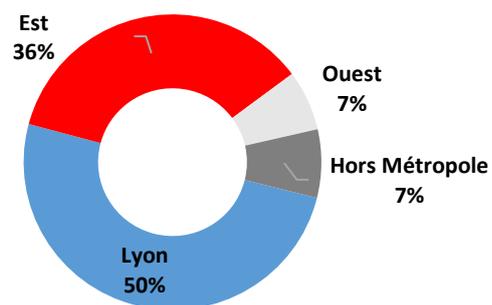
Les **réseaux des Acheteurs Socialement Responsables** sont des espaces d'échanges permettant de partager sur les pratiques, les outils et les retours d'expériences. Renseignez-vous auprès des facilitateurs de votre territoire !

Qui bénéficie des contrats clause ?

Répartition par sexe



Provenance des personnes



Les profils des publics

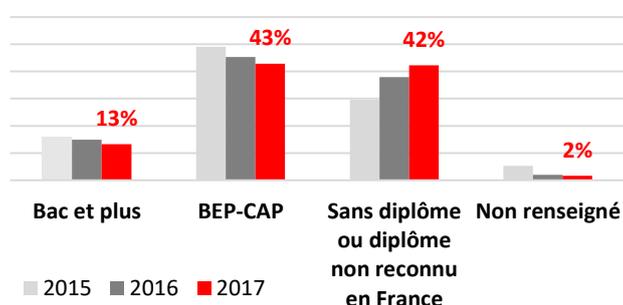
159 femmes ont travaillé dans le cadre de clauses sociales en 2017 : c'est 3% de moins qu'en 2016. Elles ont réalisé 64 500 heures soit 405 h en moyenne par personne. 11 200 heures sont réalisées par des femmes dans le cadre de marchés d'insertion. Sur les clauses d'insertion, elles se retrouvent dans divers types de métiers : sur des fonctions support, la restauration collective, les prestations intellectuelles, les espaces verts mais très à la marge sur le bâtiment et rarement sur les travaux publics.

Le nombre de publics lyonnais bénéficiaires des clauses a augmenté de 13 %. Néanmoins les habitants de Lyon ne réalisent que 39 % des heures du territoire.

Le **Réseau Régional des Facilitateurs** permet à des personnes embauchées dans le cadre de clauses au sein d'entreprises qui rayonnent sur la Région d'allonger les durées des contrats en insertion. Ainsi 7% des publics proviennent de la Loire, de l'Isère ou de l'Ain.

La **hausse du nombre de publics sans diplôme** (+ 12% depuis 2 ans) est confirmée : il est important de créer des parcours de formation en favorisant la qualification des publics. C'est la promesse d'une insertion plus durable et qualitative. La clause d'insertion doit continuer à s'adresser à ces publics.

Niveau de qualification des publics

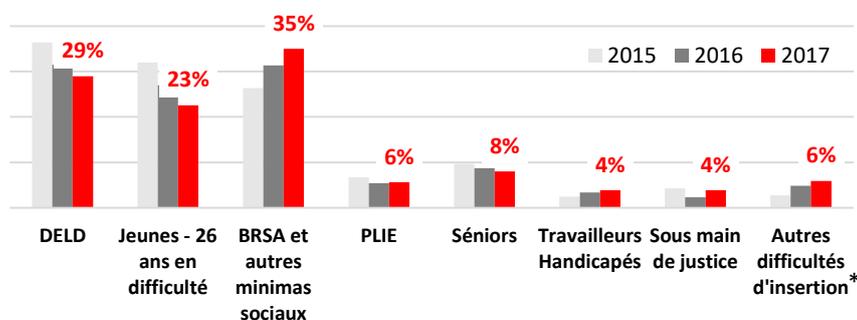


174 bénéficiaires **cumulent plusieurs critères** d'éligibilité soit 9.5 %.

Le nombre de **DELD** continue à baisser (32% en 2016). C'est aussi le cas des **jeunes en difficulté** et des **séniors**.

Les **BRSA augmentent de 4 %** avec près de **150 000 heures réalisées** dans le cadre des clauses. La proportion de 1/3 des publics relevant du critère BRSA (ou autres minimas sociaux) est considérable.

Critères d'éligibilité



Les proportions restent stables pour les autres situations avec une poursuite de la baisse du nombre de jeunes de - de 26 ans.

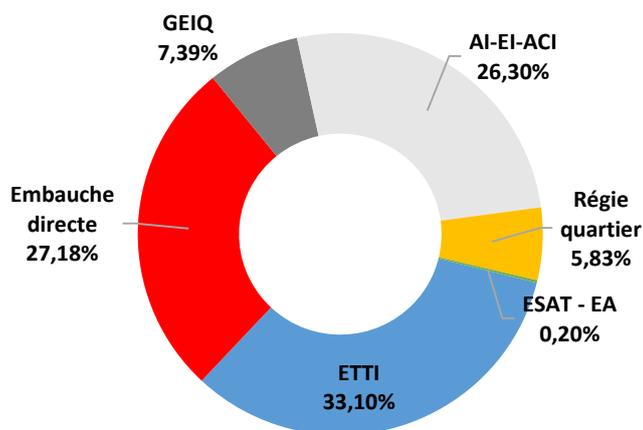
La mobilisation des acteurs de l'emploi et de l'insertion doit être permanente : **communiquer sur les métiers** qui seront concernés dans les clauses de demain, organiser des **actions de formation** et de **préparation des publics...** Ces logiques de transversalité doivent être privilégiées afin d'adapter les clauses sociales au bassin d'emploi de la Métropole de Lyon.

Ce tableau prend en compte le cumul des statuts

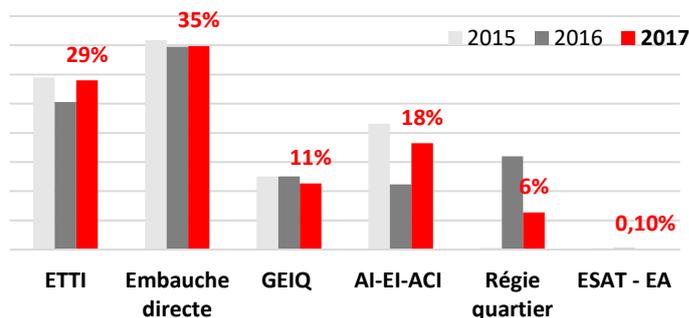
*« Autres difficultés... » : Personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle dont l'éligibilité a été validée par un facilitateur.

En 2017, 2 045 contrats ont été signés dans le cadre de clauses sociales...

Modalité d'embauche (en contrats)



Modalité d'embauche (en heures)



L'évolution des **modalités d'embauche** est corrélée avec les outils juridiques utilisés : la hausse des marchés d'insertion valorisés dans cet observatoire et le poids des heures effectuées dans le cadre de marchés comportant des critères sociaux expliquent la hausse de 12 % des modalités SIAE (hors ETTI).

En effet, 140 000 heures sont réalisées dans le cadre de marchés d'insertion ou de marchés réservés à l'IAE. **25 SIAE ou Régies de Quartier sont concernées**. Plusieurs modalités sont utilisées : le portage direct de contrat (CDDI), la mise à disposition de personnel ou la sous-traitance.

Les **GEIQ**, bien que pourvoyeurs de seulement 7.4% des contrats génèrent près de 11.5 % des heures d'insertion. Ces contrats sont souvent mutualisés afin de permettre à une entreprise de répondre à plusieurs clauses sur plusieurs marchés.

En 2017, le niveau de **sorties positives** est très encourageant : sur les 2 045 contrats comptabilisés, 866 se poursuivent sur 2018 et 1 179 se sont terminés. Avec près de 41 % de sorties en emploi (CDD, CDI...) ou en formation qualifiante, c'est 464 contrats dont 112 CDI qui ont été signés.

Le dispositif des clauses sociales est lié à un marché qui s'inscrit dans la durée... Le constat de sorties sur des contrats durables prouve que les clauses sociales s'intègrent dans une **pratique globale de recrutement**.

La massification du recours aux clauses sociales permet de **varier les typologies de parcours** et les publics bénéficiaires. Les personnes les plus éloignées de l'emploi évoluent dans le cadre des SIAE et les personnes qui sont davantage en capacité d'intégrer une entreprise classique bénéficient d'un accès facilité à l'employeur.

Les **passerelles entre les SIAE et les entreprises** sont également des leviers intéressants : elles permettent d'associer des compétences en apportant une plus-value pour l'acheteur, les entreprises et les salariés.

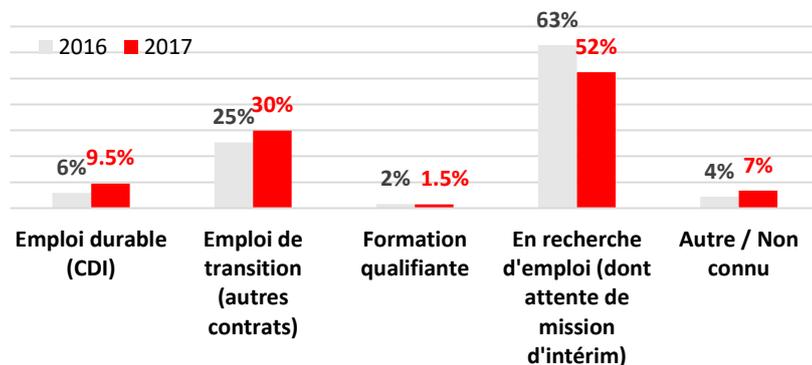
Les GEIQ : Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

Ces structures sont des associations labellisées qui fonctionnent grâce à l'adhésion des entreprises d'un secteur d'activité donné : ce sont de réels outils de recrutement, d'accompagnement et de formation de publics en difficulté d'accès à l'emploi.

4 GEIQ sont mobilisés sur les clauses sociales du territoire : le GEIQ TP, le GEIQ 69 (bâtiment), le GEIQ Service Emplois Paysages et le GEIQ Propreté.

Adossés à des organismes de formation, ils portent (généralement pour une entreprise) des contrats de professionnalisation en alternance (de 6 à 24 mois) visant à insérer durablement les personnes en parcours d'insertion. A la fin du contrat, les publics obtiennent une qualification et souvent un emploi pérenne dans l'entreprise.

Motifs de fin de contrats



Le devenir des personnes en fin de contrat :

La rupture de contrat, le non renouvellement d'une mission ou d'un contrat ne signifie pas que le parcours d'insertion du bénéficiaire est un échec ! Les situations sont gérées individuellement dans le cadre des dispositifs d'accompagnement (Pole Emploi, Missions Locales, SIAE et autres acteurs de l'emploi et de l'insertion). **Identifier les difficultés pour permettre de retravailler le projet professionnel et les freins à l'emploi** : c'est tout l'enjeu de la mobilisation réalisée par les référents auprès des publics accompagnés. Dans certains cas, la clause permet de franchir une étape... Un parcours en clause d'insertion dure généralement 12 mois.

Les clauses sociales et la Politique de la Ville

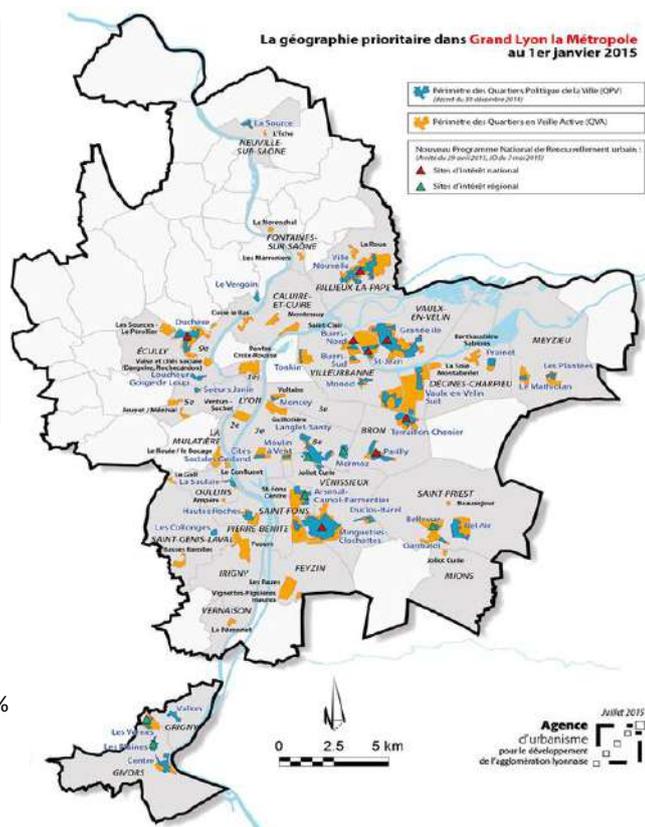
La « Politique de la Ville » regroupe un ensemble d'actions à dimension sociale et urbaine déployées au niveau national et cofinancées par l'Etat et diverses institutions locales. Ces actions touchent des territoires définis de manière précise selon un ensemble d'indicateurs sociaux appelée « la géographie prioritaire ». Les problématiques de l'emploi et de l'insertion demeurent des piliers des actions visant à promouvoir les potentiels des habitants des quartiers afin de dépasser les logiques de stigmatisation et de cumul des difficultés.

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi des QPV

- 22 220 personnes demandeurs d'emploi
- Dont 69% de catégorie A (n'ayant aucune activité)
- 57% sont des hommes
- 12% de - de 25 ans et 20 % ayant 50 ans et +
- 27 % n'ont pas de diplôme et 37% ont un niveau CAP-BEP
- 29 % de bénéficiaires du RSA
- 20 % résident à Lyon, 16% à Vénissieux et 15 % à Vaulx en Velin (51% habitent sur ces 3 communes).
- 83 % recherchent un emploi à temps plein

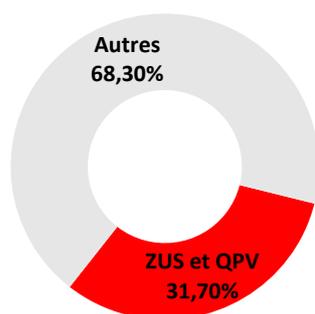
Les métiers recherchés :

- Logistique/industrie (préparateur commandes, transport, livraison...) : 18,2 %
- Nettoyage des locaux : 10,7 %
- Service à la personne et agents hospitaliers : 10,6%
- BTP (peintre, électricien, manœuvre TP, entretien espaces verts) : 8,9 %
- Commerce (vente, hôte de caisse, mise en rayon) : 6,8%
- Administratif (accueil, secrétariat, comptabilité) : 5,2%
- Restauration (plongeur, serveur, employé restauration, cuisinier) : 4,6 %
- Agent de sécurité : 2 %

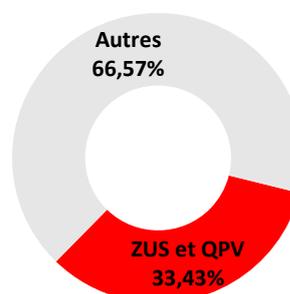


Données consolidées par Sud-Ouest Emploi en partenariat avec le Pôle Emploi, la Mission Locale et le GREP – Juin 2016 – « Enquête de sourcing sur les publics éligibles aux clauses d'insertion ».

Personnes issues de quartiers prioritaires



Heures réalisées par des personnes issues de quartiers prioritaires



En 2017, on constate une nette augmentation de la représentation des publics résidant en Quartier Politique de la Ville.

**581 personnes sont concernées (+2.7% comparé à 2016).
Elles ont réalisé près de 200 000 heures soit 62 000 heures de plus qu'en 2016 !**

Les opérations relevant du NPNRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) n'ont démarré qu'à la marge. Elles permettront certainement, tout comme celles de l'ANRU 1 (ayant généré près de 800 000 heures) de marquer une croissance forte des opportunités d'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires.



QUICK-MEETING SUD OUEST EMPLOI

« Favoriser l'emploi des publics résidant en Quartier Politique de la Ville »

Dans le cadre de cette action, Sud-Ouest Emploi a mené un travail en 3 temps :

- Identification des structures d'accueil des demandeurs d'emploi concernées sur les différents quartiers politique de la ville (QPV) de la Métropole de Lyon (travail en lien étroit avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon et UNI-EST)
- Sensibilisation des entreprises concernées par les clauses sociales (titulaires de marchés clausés ou sensibles aux méthodes de recrutement de publics éloignés de l'emploi)
- Organisation de 3 speed meetings sur 3 QPV du territoire (Saint-Genis Laval – Lyon La Duchère – Décines) entre entreprises et structures de l'emploi et de l'insertion.

Objectifs de l'action :

- Organiser des speed dating territorialisés pour valoriser ces territoires et les structures locales,
- Créer des rencontres concrètes en expliquant les enjeux liés aux difficultés particulières des publics résidant en QPV,
- Utiliser le levier des clauses sociales pour faire le lien entre les objectifs de recrutement en insertion et le vivier de demandeurs d'emploi de ces territoires en mettant l'accent sur la plus-value des acteurs de l'emploi et de l'insertion,
- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs de l'insertion et acteurs économiques.

Résultats :

- 21 entreprises issues de différents secteurs d'activité (Travaux Publics, Bâtiment, Espaces verts, Numérique, Industrie, Energie),
- 46 représentants de structures locales présentes,
- Une thématique « innovante » qui a permis à des acteurs qui ne côtoient pas régulièrement le milieu de l'entreprise de pouvoir avoir des contacts directs et un aperçu des attentes des recruteurs,
- Des acteurs et secteurs très diversifiés ont répondu présents à cette action.

Près de 70 professionnels ont participé à cette action

QUICK MEETING – ST GENIS LAVAL – 24-11-2017



QUICK MEETING – DECINES – 8-12-17



QUICK MEETING – LYON DUCHERE – 01-12-17



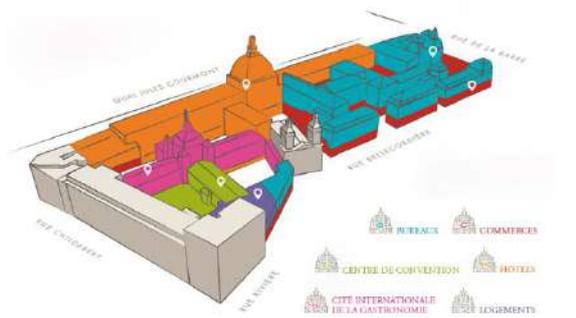
FOCUS – TRAVAUX DU GRAND HOTEL DIEU

Le chantier de Réhabilitation du Grand Hôtel Dieu :

Depuis 2015, les travaux conduits par les équipes d'Eiffage Construction ont débuté, après plusieurs phases de fouilles archéologiques préalables aux travaux et une préparation du chantier de plusieurs mois.

Ce chantier d'envergure mobilise de nombreux emplois sur de multiples métiers. Pilotés par une équipe d'encadrement d'environ 50 personnes, les travaux mobilisent 500 compagnons en moyenne sur le site (avec un maximum de 1 000 compagnons dans les périodes les plus chargées).

Au total, en phase chantier, **l'opération emploie directement ou indirectement plus de 1 200 personnes.**



<http://www.grand-hotel-dieu.com/>

Dans le cadre de ce chantier emblématique, l'entreprise EIFFAGE a souhaité être exemplaire en terme d'insertion en s'imposant, ainsi qu'à ses sous-traitants, une obligation de **30 000 heures d'insertion** sur cette opération d'envergure sur le territoire métropolitain.

Pour mener à bien cet objectif, l'entreprise s'est appuyée sur le **CREPI du Rhône** (un club d'entreprise qui accompagne ses adhérents dont Eiffage dans la mise en œuvre de recrutements en insertion) et la **Maison Lyon pour l'Emploi** avec comme enjeu de travailler sur le parcours des publics et de mettre en place des actions qualitatives en lien avec les entreprises sous-traitantes.

Pour lancer l'action, une **visite de chantier** a été organisée en 2015 pour présenter le chantier et les différents métiers à des référents et prescripteurs socioprofessionnels (Pôle emploi, Mission Locale, référents PLIE, SIAE...) de la métropole Lyonnaise. Elle a été suivie en 2015 puis 2016 par des **informations collectives** à l'attention de publics en recherche de poste dans les principaux métiers du BTP. Les personnes présentes ont ensuite été proposées aux entreprises du groupe Eiffage et ses sous-traitants. Le dispositif a permis à 105 personnes de bénéficier de contrats de travail auprès de 33 entreprises sur une importante palette de métiers du bâtiment (maçons, menuisier, soudeur, charpentier, électricien, plaquiste, pierre de taille...) mais aussi sur des activités périphériques liées au chantier (agent de nettoyage, agent de sécurité...).

Des actions particulières ont été organisées à l'attention des entreprises :

Une matinale de présentation du dispositif avec un focus sur les contrats d'alternance comme moyen de réalisation des engagements d'insertion et gage de parcours professionnalisant.

Une speed dating entre des entreprises et des SIAE dans l'objectif de favoriser divers partenariats (coopération économique, recrutement, mécénat de compétence...) entre ces 2 types de structure.

A fin 2017, 48 000 heures d'insertion ont été réalisées depuis le démarrage du chantier. Ayant vocation à devenir un centre commercial et un hôtel, les enseignes qui vont s'installer dans cet édifice auront à cœur de travailler leur recrutement avec la Maison Lyon pour l'Emploi sur l'année 2018.

SYNERG'IAE – LE RESEAU QUI VOUS AIDE A TRAVAILLER AVEC LES SIAE...

Le Collectif Synerg'iae 69 a vocation à fédérer l'ensemble des Structures d'Insertion par l'Activité économique (SIAE) sur le département du Rhône et de la Métropole de Lyon.



Cinquante SIAE (Associations Intermédiaires, Atelier-Chantier d'Insertion, Entreprises d'Insertion et Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion) représentant **4 500** salariés, **20** activités différentes, de la vente de services et de la mise à disposition de personnel collaborent au travers d'actions visant à :

- Travailler sur les parcours des salariés en insertion,
- Renforcer leurs compétences (notamment au travers de la coordination de plans de formation de près de 50 000 heures),
- Développer des activités innovantes,
- Valoriser et faire connaître le potentiel de l'IAE.

Synerg'iae 69 développe des actions favorisant les partenariats commerciaux entre les SIAE, les entreprises et les collectivités du territoire notamment par le biais des clauses sociales.



SPEED DATING SIAE / ENTREPRISES

Coorganisé par

SYNERG'IAE ET LES FACILITATEURS

VAULX EN VELIN



L'accent est mis sur l'interconnaissance entre l'IAE et les acheteurs publics et privés ainsi que par l'organisation de rencontres régulières. Mutualiser des propositions de prestations et/ou mises à disposition afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Glossaire

- **ACI** : Atelier Chantier d'Insertion
- **AI** : Association Intermédiaire
- **ANRU** : Agence Nationale pour la rénovation urbaine
- **ASR** : Achat (ou Acheteur) Socialement Responsable
- **CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations
- **CDD** : Contrat à Durée Déterminée
- **CDI** : Contrat à Durée Indéterminée
- **CTTI** : Contrat de Travail Temporaire d'Insertion
- **CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- **EA** : Entreprise Adaptée
- **EI** : Entreprise d'Insertion
- **ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- **ETTI** : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
- **GEIQ** : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
- **IAE** : Insertion par l'Activité Economique
- **NPNRU** : Nouveau Programme National de Rénovation urbaine
- **QPV** : Quartier Politique de la Ville
- **SACVL** : Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon
- **SIAE** Structure d'Insertion par l'Activité Economique
- **ZFU** : Zone Franche Urbaine
- **ZRU** : Zone de Revitalisation Urbaine
- **ZUS** : Zone Urbaine Sensible

Document réalisé par SUD-OUEST EMPLOI
avec le soutien de la Métropole de Lyon et de la DIRECCTE UT 69
en collaboration avec UNI-EST et la MAISON LYON POUR L'EMPLOI

VOTRE CONTACT

Sandra BERGER
Chargée de mission clauses sociales

SUD-OUEST EMPLOI
24 avenue Maréchal Foch, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL
sandra.berger@sudouestemploi.org - 04 78 56 60 95

VOS INTERLOCUTEURS FACILITATEURS CLAUSES SOCIALES

SUD-OUEST EMPLOI: Rhône Ouest Sud
Animation métropolitaine - Sandra BERGER

MAISON LYON POUR L'EMPLOI: Lyon Centre Nord
Réfèrent régional et national "Alliance Ville Emploi" - Julien LEPREUX

UNI-EST: Est Lyonnais
Mission emploi de l'Est Lyonnais - Florian LEPELLETIER

